



LE COQUADIT

JOURNAL DE LA COMMUNE DE PADEX / N° 35 / NOVEMBRE 2021

IMPRESSUM: ÉDITION MUNICIPALITÉ DE PADEX



BIENVEILLANCE

Après une semaine dans un pays d'Asie, ma femme et moi sommes arrivés à l'aéroport de Genève la tête remplie de souvenirs et d'émotions d'une société orientale où la rencontre fait partie de la culture. Chacun a déjà vécu cela, mais le contraste fut tel qu'il vaut la peine de s'y arrêter.

Dans le train, toutes les places étaient occupées, mais il n'y avait pas un bruit, pas une discussion.

Non, les gens ne dormaient pas...

L'ambiance était calme, sereine et les regards se croisaient furtivement. Presque tous les passagers étaient en relation virtuelle au travers de leur téléphone.

Vous avez dit «ère de la communication»?

Il est souvent bon de se rappeler que nous sommes tous des êtres relationnels et que, dans ce sens, la bienveillance et l'ouverture nous permettent de découvrir que notre voisin, notre collègue partagent souvent les mêmes difficultés et joies.

Savoir «perdre» du temps pour l'autre peut nous amener à ouvrir de nouveaux horizons et à créer de nouvelles amitiés.

PIERRE-ANDRÉ DI NATALE,
Président du Conseil communal

LA SAGA DU PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION

Au mois de mars 2021, le Conseil communal a approuvé la mise à jour de notre plan général d'affectation (PGA), qui définit ce qui peut être construit et comment dans les différentes parties de la commune. Après cette approbation, et comme prévu par la procédure, nous avons transmis l'ensemble du dossier au Canton pour validation finale et mise en application.

Or, une fois de plus, les normes du Canton ont encore changé. Avant de pouvoir l'accepter, le Canton nous demande une série de modifications, qui concernent principalement des changements dans les dénominations de zones et les couleurs. L'affectation de certaines parcelles (château, campagne Foscale) doit également être revue pour correspondre aux normes actuelles.

Les autres principes, tels que les indices d'utilisation du sol ou les différentes règles concernant la hauteur des bâtiments, les distances aux limites, les zones de verdure et les places de jeux ne devraient pas changer.

Nous nous efforçons de faire au plus vite les changements nécessaires avec notre urbaniste-conseil afin de pouvoir répondre aux différentes exigences du Canton. Le Canton nous demande ensuite de soumettre à l'enquête publique complémentaire les modifications effectuées et de les refaire valider par le Conseil communal. Ensuite seulement le Canton pourrait envisager de ratifier notre plan général d'affectation.

JEAN-FRANÇOIS SPRING, MUNICIPAL



ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT, ESPACES VERTS, SÉCURITÉ, VIGNES ET VOIRIE

LES «GIVRÉS» DE LA PIERRE RONDE

Enfant, j'ai habité Paudex (route du Simplon 47). J'ai redécouvert la Pierre Ronde dès octobre 2020, à la fermeture des piscines (Covid oblige!).

Le groupe des nageuses et nageurs de Paudex a été créé à cette occasion; l'intérêt commun est l'eau, notre magnifique Léman et cette Pierre Ronde à Paudex. En plus de la baignade ou natation, le groupe a retrouvé, malgré l'année Covid, des liens sociaux en extérieur tout en respectant les directives sanitaires.

Les contacts par WhatsApp nous donnent des informations précieuses: qui va nager et

quand? Comment est le lac? Y a-t-il des vagues? Cela assure aussi la sécurité d'être au moins à deux à se baigner, surtout en plein hiver quand il fait 5°C dehors, qu'il pleut et que l'eau n'est qu'à 7°C.

Enfin, le groupe a le soutien de la municipalité, qui lui a confié la clé du vestiaire pour se changer et protéger les affaires.

Malgré la réouverture des piscines, le team Paudex continuera cet hiver à se retrouver avec plaisir pour nager en toute amitié et simplicité.

PATRICIA ROGGERO, UNE NAGEUSE



ASSOCIATION VILLAGE SOLIDAIRE

L'ANCIENNE POSTE, VOUS VOUS EN SOUVENEZ?

Au milieu du village, facile d'accès, fraîchement repeint, décoré et joliment aménagé, ce local bien pratique et connu des habitants de Paudex est devenu, grâce à nos autorités, celui du Village solidaire, un projet communautaire qui concerne les «plus de 55 ans» de notre commune.

POURQUOI FAIRE CE LOCAL?

D'abord, pour favoriser les rencontres, se retrouver sans devoir forcément se rendre au bistrot ou les uns chez les autres. C'est facile et il y a tout ce qu'il faut pour se désaltérer ou grignoter une douceur. Tous les mercredis dès 9h30, c'est ouvert et vient qui veut, quand il veut et pendant le temps qu'il veut. Enfin, je devrais écrire «elle», car pour le moment, les messieurs se font rares!

Nous organisons aussi quelques activités:

- un moment de légèreté = jeux de société;
- activités manuelles = bricolages de saison;
- plaisir de lire = échanges de livres et participation à des lectures parallèles entre seniors et classes de 5^e et 6^e (prix Chronos);
- en extérieur = pétanque et marche;
- selon les demandes, des groupes ponctuels sont organisés = méditation, sophrologie, qi-gong, etc.

Enfin, nous aimerions obtenir d'autres idées et des renforts, que d'autres personnes nous rejoignent, dans le complet respect de leurs rythmes et disponibilités.

DES SOIRÉES CONVIVIALES

Régulièrement, nous aimerions continuer à proposer des pique-nique canadiens, deux ont déjà eu lieu avec un joli succès. Il n'est pas indispensable d'amener vos spécialités, mais c'est bien apprécié. Ces moments nous offrent de jolies rencontres et des découvertes gustatives.

COMMENT NOUS REJOINDRE ?

Pour le moment, les mesures sanitaires s'appliquent et vous pouvez trouver nos horaires et tous les renseignements utiles au local le mercredi matin, auprès de l'administration communale ou par e-mail: paudexsolidaire@gmail.com. N'hésitez pas à nous transmettre également vos suggestions ou questions. Chacune et chacun est bienvenu-e!

gmail.com. N'hésitez pas à nous transmettre également vos suggestions ou questions. Chacune et chacun est bienvenu-e!

POUR LE GROUPE HABITANTS, CATHERINE



BONNE ACTION

MINI-CHANTIERS EVAM

Vous aurez peut-être remarqué durant le mois d'octobre la présence dans le village de deux personnes venues travailler à des tâches spécifiques avec la voirie.



En effet, depuis 2012, la commune organise en collaboration avec l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants), et en général deux fois par année, un «mini-chantier» qui permet à deux requérants d'asile de venir travailler pendant quinze jours. Cette initiative, qui existe dans plusieurs communes, leur permet de vivre une expérience professionnelle précieuse, même si le salaire reste plus que symbolique. C'est un facteur d'intégration important pour eux et le fait de repartir avec un certificat de travail provenant d'une commune est un atout pour leur futur professionnel. Nous sommes très reconnaissants à notre voirie d'assumer cette prise en charge et il semble que cette expérience soit très enrichissante pour tous.

ARIELLE MARTIN, MUNICIPALE

LE CALMOS

EXPÉRIENCE POSITIVE

Cet été a vu fleurir à Paudex une petite terrasse éphémère, le Calmos!

Convaincue que les habitants ont besoin de se retrouver et de partager des moments en plein air, la commune ainsi qu'un propriétaire ont mis un petit terrain pour le moment désaffecté, à la disposition de trois jeunes désireux de se lancer dans ce projet.

Les conditions posées ont été relativement sévères (horaires, bruit), afin de ne pas générer trop de nuisances, et il semble que beaucoup aient apprécié l'ambiance tranquille et conviviale du Calmos.

Même si tout changement bouscule un peu, les retours ont été en grande partie positifs et une réflexion est en cours pour le futur de cet endroit.

La commune remercie ces jeunes, notre pêcheur, ainsi que les habitants du bord du lac, d'avoir su communiquer pour permettre

les réglages qui s'imposaient et d'avoir ainsi permis une cohabitation positive.

ARIELLE MARTIN, MUNICIPALE



JOURNÉE INTERNATIONALE



À PIED À L'ÉCOLE

Vendredi 17 septembre, il y avait un peu moins d'embouteillages sur la route de la Bordinette. Lors de la Journée à pied à l'école, les enfants «couronnés» ont pu (re)découvrir le plaisir du «chemin de l'école», où on prend le temps de discuter avec les copains, de flâner sur le bord de la route tout en se sentant grandir et en apprenant à prendre soin de soi, avec en plus le bénéfice de se dépenser un peu!

ARIELLE MARTIN, MUNICIPALE

SOLIDARITÉ



UNE FEMME SUR HUIT VICTIME DU CANCER DU SEIN



Le cancer du sein: première cause de mortalité féminine entre 40 et 50 ans. Un cancer du sein sur quatre est détecté avant 50 ans. Le cancer du sein, c'est l'affaire de tous. Deux jolis seins qui se couvriront de tulipes roses et blanches au printemps, un clin d'œil de la voirie qui rappellera à toutes les femmes à quel point il est important de se faire dépister.

ARIELLE MARTIN, MUNICIPALE

TRAVAUX CHEZ VOUS

QUAND FAUT-IL DEMANDER UNE AUTORISATION?

Tout le monde ne le sait pas forcément, mais une bonne partie des travaux sur les bâtiments ou leurs environs sont soumis à la délivrance d'une autorisation.

Aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé (art. 103, al. 1, LATC).

Ainsi, tout projet répondant à l'un de ces critères doit être annoncé à la commune, qui décidera s'il est soumis à autorisation ou non, et qui déterminera s'il faut également le soumettre à divers départements cantonaux. Globalement, les travaux de grande ampleur (construction d'une villa, transformations lourdes, rénovation énergétique, piscine) ou qui touchent à la qualité de l'air doivent être préparés de manière détaillée par un professionnel, nécessiteront une mise à l'enquête publique, avec consultation de différents services cantonaux, et aboutiront à la délivrance d'un permis de construire.

Les travaux de moindre importance sont plus légers et nécessitent la délivrance d'une autorisation communale, mentionnant l'accord de vos voisins concernés. A titre d'exemple, on pourra mentionner (liste non exhaustive):

- changement de couleur de façade ou de volets;
- modification de barrières, de garde-corps ou de balcons avec impact sur la sécurité;
- installation de panneaux solaires d'une certaine taille.

Finalement, certains travaux très légers ne requièrent pas d'autorisation communale (RLATC, art 68a, al. 2). Ils concernent par exemple des éléments ne servant pas à l'habitation ni à l'activité professionnelle, tels que (liste non exhaustive):

- cabanes de jardin d'une surface maximale de 8 m²;
- pergolas non couvertes d'une surface maximale de 12 m²;
- abris pour vélos non fermés d'une surface maximale de 6 m²;
- fontaines, sculptures, cheminées de jardin autonomes;
- sentiers piétonniers privés;
- clôtures ne dépassant pas 1,2 m de haut;
- stationnement de bateaux, de caravanes et de mobile homes non utilisés, pendant la saison morte;

- excavations et travaux de terrassement ne dépassant pas une hauteur de 0,50 m et un volume de 10 m³.

Il faut noter que la taille ou l'abattage d'arbres d'une certaine grandeur ou de haies sont également soumis à une demande d'autorisation communale.

Les documents et formulaires nécessaires se trouvent sur le site internet de la commune de Paudex > Vivre à Paudex > Bâtiments et territoire > Construction, Rénovation.

Des travaux réalisés sans autorisation vous exposent à une remise en état initial, avec les frais que cela comporte. De plus, si les conditions à remplir ne sont pas respectées, votre responsabilité sera mise en cause, notamment en cas d'accident.

N'hésitez donc pas à contacter le service technique de la commune pour voir dans quelle catégorie se trouvent les travaux que vous envisagez de faire et quelle est la procédure à suivre.

JEAN-FRANÇOIS SPRING, MUNICIPAL

CONSOMMATION

LE PRIX DU COURANT

Les tarifs de l'électricité valables dès le 1^{er} janvier 2022 sont disponibles à l'administration communale et sur le site www.paudex.ch > Services communaux > Services-industriels > Tarif de l'électricité 2022.

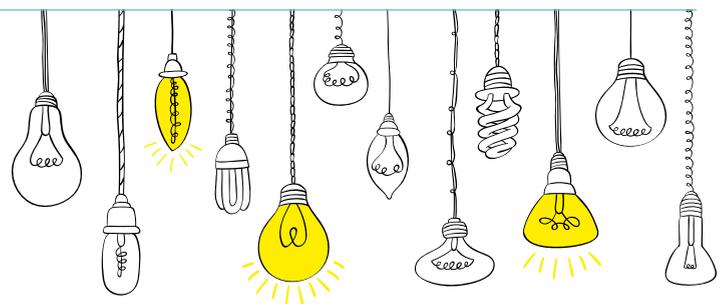
Le prix moyen Terre Suisse de l'électricité en 2022 pour les ménages sera de 20,30 ct/kWh hors TVA, soit une hausse de 3,3%, représentant 0,65 ct/kWh par rapport à 2021. Alors que les coûts liés à l'achat d'énergie et à l'entretien de notre réseau communal ainsi que les taxes fédérales, cantonales

et communales sont restés quasiment stables, la hausse est principalement due à l'augmentation de l'acheminement de l'électricité moyenne tension en amont de notre réseau. En 2022, la fiche tarifaire proposera un barème «simple» ou «double» et variable selon la provenance d'énergie Energie suisse

et Energie romande, pour offrir le choix d'une tarification optimale selon l'utilisation et les préférences des consommateurs.

Les Services industriels de Paudex sont à votre disposition pour tout complément d'information.

SERVICES INDUSTRIELS, FARHAD KEHTARI, MUNICIPAL



SYLVICULTURE

NOTRE CHER CÈDRE

Cet arbre majestueux orne l'entrée de la Campagne Marcel. Tous les Paudéziens le connaissent et l'admirent. Il est vrai qu'il est impressionnant, tant par sa taille (hauteur estimée 20 mètres, envergure 22 mètres), que par sa longévité (178 ans).

Les différentes municipalités qui se sont récemment succédé ont toujours eu un sentiment de fierté à l'égard de ce vénérable végétal, mais également un sentiment de responsabilité quant à sa santé. En effet, sa localisation à l'entrée de la place de jeux et de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) impose un suivi régulier de son état.

C'est ainsi que plusieurs expertises et tests à la traction ont été menés par des sociétés

indépendantes. Malheureusement, toutes s'accordent sur le fait que notre cèdre présente une vitalité fortement réduite et une quantité de «feuilles» insuffisante, signe de son grand âge.

Nous devons tous être conscients que notre vénérable est sur le déclin et que la décision de devoir s'en séparer semble inéluctable, ce n'est plus qu'une question de temps. Profitez de l'admirer encore un peu.

CÉLINE DILLNER-REICHEN, MUNICIPALE

RECYCLAGE

GESTION DES DÉCHETS

La déchetterie de Péraudettaz offrira un nouveau service à ses utilisateurs dès le 1^{er} janvier 2022: la récupération des briques de boisson.

Une nouvelle filière de recyclage est ainsi mise en place. Le carton des briques sera recyclé, alors que le plastique et l'aluminium seront incinérés.

Nous vous rappelons que, dans la mesure du possible, il serait bien de grouper vos déposes à la déchetterie intercommunale: c'est en effet le passage de nos citoyens qui nous est refacturé et non la quantité de produits déposée.

Concernant notre écopoint de la Bordinette, un distributeur de sacs compostables vient d'être installé et vous permettra de disposer de ces sacs afin de vous faciliter le tri de vos déchets.

Pour information, la société qui s'occupe de vider nos containers de déchets végétaux constate, depuis quelques années, que les déchets déposés sont souvent non conformes et nécessitent beaucoup de travail de leur part. Ils retrouvent par exemple très souvent

des plantes avec le cache-pot en plastique. Ce travail supplémentaire oblige notre partenaire à augmenter les prix du retraitement de ces déchets de CHF 84.-/tonne, à CHF 120.-/tonne.

Nous avons tous une responsabilité afin d'effectuer un tri correct, ce qui nous permettra de continuer à bénéficier de ce service et ne pas devoir nous rendre physiquement dans les déchetteries, comme c'est le cas dans de nombreuses communes.

CÉLINE DILLNER-REICHEN, MUNICIPALE



BONNE ACTION



NETTOYER ENSEMBLE

Le 12 octobre dernier a eu lieu une jolie action communautaire: les enfants de l'école et des garderies ont participé, en collaboration avec les seniors du Village solidaire, au grand nettoyage de Paudex, centre du village, bord du lac et parc, ainsi que les abords de l'école.

Tout le monde s'est serré les coudes pour rendre le village tout propre et la voirie était comme chaque année présente au rendez-vous, pour accompagner cette expérience et veiller au tri des déchets.

ARIELLE MARTIN, MUNICIPALE



SUBSIDE

SUBVENTION DES ÉTUDES MUSICALES

Un subside est accordé aux parents domiciliés à Paudex dont les enfants en âge de scolarité obligatoire suivent les cours dans les écoles de musique suivantes:

- Ecole de musique de Pully;
- Corps de musique de Pully;
- CLEM, Cercle lémanique des études musicales;
- Conservatoire de Lausanne.

La manière de procéder est la suivante:

- avant le 31 mai de chaque année, les parents nous adressent les factures acquittées pour l'année scolaire en cours (exemple: 2020-2021);
- les parents nous indiquent leurs coordonnées bancaires ou postales;

- la décision de taxation fiscale du ménage, les décomptes de salaires des trois derniers mois ainsi que tout autre revenu (rente, bourse, allocation etc.);
- le versement de la subvention annuelle intervient pour le 30 juin de l'année en cours.

La prise en charge par la Commune d'une partie des frais d'études de musique est déterminée selon un barème figurant dans la Directive municipale concernant la subvention des études musicales. Vous trouverez ce document sur notre site www.paudex.ch > vivre à Paudex > vie privée > subventions

ALEXIS MESSERLI, GREFFE MUNICIPAL

RAPPEL

IMPÔTS SUR LES CHIENS 2022

Les propriétaires ou détenteurs de chiens sont informés qu'ils doivent annoncer au Greffe municipal, jusqu'au vendredi 14 janvier 2022:

- les chiens achetés ou reçus en 2021;
- les chiens nés en 2021 (date de naissance exacte) et restés en leur possession;
- les chiens abattus, vendus ou donnés en 2020;
- les chiens qui n'ont pas été annoncés;
- les chiens déjà inscrits en 2021 et antérieurement, restés chez le même propriétaire, sont inscrits d'office; par conséquent, il n'est pas nécessaire de les annoncer à nouveau;
- les chiens décédés, vendus ou donnés avant le 30 juin 2022 seront assujettis à la moitié de l'impôt annuel;
- les chiens acquis après le 30 juin 2022 seront assujettis à la moitié de l'impôt annuel.

L'impôt communal est de CHF 100.–.

L'impôt cantonal est de CHF 100.–.

La hausse de l'impôt communal se justifie par une hausse du travail de notre service de voirie, en lien avec les déjections canines.

ALEXIS MESSERLI, GREFFE MUNICIPAL

NOËL CHEZ NOUS

FENÊTRES DE L'AVENT

Les personnes intéressées à organiser une fenêtre de l'Avent peuvent encore s'annoncer à l'administration communale jusqu'au dimanche 28 novembre 2021. Le calendrier sera actualisé durant le mois de novembre sur notre site internet.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2 UAPE Route de la Bordinette 12	3	4 Famille Fontannaz Chemin de l'Étang 8	5 Famille Jaquet Chemin de la Fontaine 6
6	7 Vente de vin Commune de Paudex Route de la Bordinette 9 18h à 20h	8 Habitants Route de la Bordinette 16	9 Ecole maternelle Dans la véranda Route de la Bordinette 9	10 Famille Chatelan Route de la Bernadaz 48	11 Famille de Landerset Route de la Bernadaz 28	12 Famille Dietler Route du Lac 30
13 Garderie Les Petits Pas Route de la Bordinette 7	14 Raclette du Père Noël ACADP/Commune de Paudex Place de la Fontaine 18h à 20h	15 Familles Sala et Nucci Chemin de la Fontaine 11	16 Famille Frauchiger Chemin de la Fontaine 8	17 Familles Légeret et Quartier Chemin de la Fontaine 6	18 Familles Goy et De Francesco Route de la Bordinette 6	19
20 ProMove Santé Chemin de la Charrettaz 6	21	22	23	24	25	

Dimanche 28 novembre – Feu de l'Avent – Plage de Paudex à 18 heures

INFORMATIONS DIVERSES POUR 2022

AGENDA

VENTE DE VIN
7 décembre 2021

FÊTE À PAUDEX
24 juin 2022

FÊTE DU 1^{ER} AOÛT
Port de Paudex, dès 19 h

THÉS DANSANTS POUR LES AÎNÉS
Grande Salle de Paudex

Les jeudis de 14 h à 17 h.

20 janvier, 17 février, 24 mars, 21 avril, 19 mai et 16 juin 2022

Organisés par Pro Senectute

GESTION DES DÉCHETS

RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES DÉCHETS ADOPTÉ LE 4 MARS 2013

Notre guide des déchets recense toutes les informations utiles et nécessaires concernant l'élimination et le recyclage des déchets. Il est à votre disposition à l'administration communale. Ci-après, quelques extraits.

ORDURES MÉNAGÈRES

Elles doivent obligatoirement être mises dans des sacs taxés, vendus dans la plupart des commerces et à l'administration communale. Les sacs sont déposés en bordure de la voie publique le mardi et vendredi avant 7 h, sauf les jours fériés. Les immeubles et les propriétaires sortiront les conteneurs à ordures aux mêmes conditions.

IMPORTANT: tout ce qui est incinérable d'une longueur égale ou inférieure à 60 cm doit être mis dans un sac taxé de 17, 35, 60 ou 110 litres.

PAPIERS – CARTONS

Pour les habitations à plusieurs logements, le papier et le carton doivent impérativement être mis dans des conteneurs, qui seront sortis avant 7 h au bord de la voie publique le jour de la collecte. Pour les privés qui n'ont pas de conteneur, ces déchets doivent être déposés, en paquets ficelés, en bordure de la voie publique avant 7 h. Le dépôt en vrac est strictement interdit. Les cartons de grandes tailles doivent être découpés et mis dans les conteneurs ou être apportés aux déchetteries. **Le ramassage est organisé tous les vendredis, sauf le 15 avril 2022.**

DÉCHETS ENCOMBRANTS

Trois possibilités s'offrent à vous.

- Aux déchetteries, sur présentation d'une carte à commander à l'administration communale:
Perraudettaz à Pully: mardi et vendredi de 9 h à 13 h, mercredi et jeudi de 15 h à 19 h et samedi de 8 h à 15 h.
Malley à Lausanne: lundi à vendredi de 8 h à 18 h et samedi de 8 h à 15 h.
- Œuvres caritatives et vide-grenier pour les objets en bon état.
- Collecte payante, sur appel, pour les déchets encombrants de grandes dimensions (CHF 50.– pour au maximum cinq objets d'un volume total inférieur ou égal à 5 m³). Pour bénéficier de cette prestation, prendre contact avec l'entreprise Métraux Transports SA, à Savigny, au 021 784 80 70, et suivre les instructions qui vous seront données.

DÉCHETS SPÉCIAUX

Les produits spéciaux des ménages doivent être ramenés dans les commerces vendant les produits du même type. Leur reprise est gratuite. Vos médicaments sont à rapporter dans les pharmacies, vos piles dans les commerces et vos produits phytosanitaires et de traitement du bois dans les points de vente spécialisés. Certains déchets spéciaux peuvent également être déposés aux déchetteries.

Il est par ailleurs possible de les amener lors des deux journées de récolte de déchets toxiques et dangereux organisées par Pully, Belmont-sur-Lausanne et Paudex **les premiers samedis de mai et d'octobre.**

DÉCHETS VERTS

Les déchets verts doivent impérativement être conditionnés dans les conteneurs plastiques adéquats et être sortis au bord de la route le mardi avant 10 h (sauf les jours fériés, pas de ramassage). En période de taille, des fagots de branchages attachés avec de la ficelle naturelle, de maximum 1 m de long et 40 cm de diamètre (maximum 1 m³), peuvent être déposés à côté du conteneur. Les quantités supérieures doivent directement être acheminées à la compostière de la Coulette. Des conteneurs sont à disposition aux déchetteries. Seuls des petits sacs compostables, marqués d'un quadrillage en diagonale, sont autorisés.

AUTRES DÉCHETS

Alu, fer blanc, animaux morts, appareils électriques et électroniques, canettes de boissons, capsules de café en aluminium, déchets inertes, ferraille, huile usagée, PE, PET, piles, pneus, sapins de Noël, textiles, verre: **vous référer à notre guide sur les déchets.**

INFORMATIONS DIVERSES POUR 2022

COMMUNE DE PAUDEX

ADMINISTRATION ET SERVICES COMMUNAUX

Bureaux

Espace Delamuraz
Route de la Bordinette 5
Case postale 40 – 1094 Paudex
021 791 12 12

syndic@paudex.ch

greffe@paudex.ch

www.paudex.ch

Horaires: du lundi au vendredi de 8 h à 12 h,
ainsi que de 13 h à 16 h les lundi et mercredi

Greffe municipal, administration générale, service du personnel

Mme Delphine Gerber, secrétaire municipale
021 791 12 12

greffe@paudex.ch

Service technique

Mme Emmanuelle Courvoisier-Leite,
secrétaire municipale adjointe
021 791 12 58

emmanuelle.courvoisier@paudex.ch

M. Hervé Nicola, technicien

021 791 12 58

herve.nicola@paudex.ch

Contrôle des habitants, bureau des étrangers, registre civique, documents d'identité, naturalisations

M. Alexis Messerli,
préposé au Contrôle des habitants
021 791 12 12

alexis.messerli@paudex.ch

controle.habitants@paudex.ch

Bourse communale

Mme Janine Ravessoud, boursière
021 791 12 35

bourse@paudex.ch

Manifestations, locations de salles

Mme Christine Theytaz, secrétaire
021 791 12 12

christine.theytaz@paudex.ch

Intendance

M. Jérôme Taverney, intendant
079 365 00 11

intendance@paudex.ch

Voirie

M. Pascal Bessat, 079 818 76 04

M. Raphaël Nicod, 076 369 12 65

M. Ludovic Terry, 079 200 09 36

voirie@paudex.ch

URGENCES

POLICE 117

FEU 118

AMBULANCE 144

POISON 145

CENTRALE DES MÉDECINS

DE GARDE 0848 133 133

En cas d'urgence, uniquement pour une intervention sur les réseaux d'eau potable ou d'électricité, veuillez contacter le service de piquet en appelant la Police Sécurité Est lausannois au 021 721 33 11.

SERVICES UTILES

Accueil familial de jour de Pully- Paudex-Belmont-Lutry

021 721 31 68

Permanence: mardi,
de 13 h 30 à 15 h 30

Agence d'assurances sociales (AAS)

Avenue de Villardin 3

Case postale 111

1009 Pully

021 557 83 95

Du lundi au vendredi,

de 8 h à 11 h 30

et de 13 h 30 à 16 h

Centre médico-social

CMS Pully-Paudex- Belmont

Aide et soins à domicile

Avenue de Lavaux 63

1009 Pully

021 721 24 44

Du lundi au vendredi,

de 7 h à 18 h

Centre social régional

de l'Est lausannois- Oron-Lavaux CSR

Avenue de Villardin 2

Case postale 111

1009 Pully

021 557 84 00

Du lundi au vendredi, de 8 h

à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h

Collège de Paudex

Route de la Bordinette 5

Salle des maîtres

021 791 13 01

Contrôle

des champignons

www.vapko.ch

Direction de l'École

primaire et secondaire

Collège Arnold-Reymond

1009 Pully

021 577 97 97

Ecole maternelle

de l'entraide familiale

Inscription: Marine Frey

Route de la Bordinette 9

078 771 39 01

Entraide familiale

Pully-Paudex-Belmont

www.aef.ppb.ch

Etat civil

de l'Est vaudois

Rue du Simplon 18

1800 Vevey

021 557 07 07

Du lundi au vendredi,

de 9 h à 17 h

Fondation de l'enfance et de la jeunesse

Pully-Paudex

Accueil collectif

(nurséries, garderies,
UAPE et APEMS)

Avenue

Etienne-Guillemin 11

1009 Pully

021 721 31 67

Inscriptions au 021 721 31 94

Mardi, de 10 h à 12 h

et de 13 h à 15 h

Garderie

Les Petits Pas

Route de la Bordinette 7

1094 Paudex

021 791 00 54

Inscriptions: mardi matin

et mercredi après-midi

Gendarmerie

cantonale

Route du Lac 7

021 557 18 21

Horaires du guichet:

mardi, de 7 h 30 à 12 h

jeudi, de 13 h à 17 h

Justice de paix

du district Lavaux-Oron

Rue Davel 9

Case postale 60

1096 Cully

021 557 82 55

Office d'impôt

des districts de Lausanne

et Ouest lausannois

Rue Caroline 11Bis

Case postale 7064

1002 Lausanne

021 316 23 11

Office régional

de placement (ORP)

Avenue C.-F.-Ramuz 43

1009 Pully

021 557 19 10

Office des poursuites

du district Lavaux-Oron

Chemin de Versailles 6

Case postale 28

1096 Cully

021 557 83 10

Paroisse catholique

Curé modérateur

Modeste

Kisambu-Muteba

Cure catholique

Route de Lavaux 17

1095 Lutry

021 791 25 49

Paroisse protestante

Secrétariat paroissial

Avenue du Prieuré 2B

1009 Pully

021 728 04 65

Pasteur

David Freymond

021 331 56 73

Police Sécurité

Est lausannois

Rue de la Poste 9

1009 Pully

021 721 33 11

Préfecture du district

de Lavaux-Oron

Chemin de Versailles 6

Case postale 48

1096 Cully

021 316 07 10

Protection civile

Route de l'Industrie 15

1072 Forel-Lavaux

021 338 03 60

Ramonage officiel

Stéphane Flückiger

Chemin du Théâtre 1A

1077 Servion

079 964 67 06

Registre foncier

www.rf.vd.ch

Romande Energie

Commerce SA

0848 802 900

info@romande-energie.ch

www.romande-energie.ch

Service bénévole

Pully-Paudex- Belmont-Lutry

021 728 12 13

Lundi, mercredi et vendredi,

de 9 h à 11 h

Service de la sécurité

civile et militaire

021 316 51 00

Service du feu du SDIS

Ouest-Lavaux

Urgence 118

www.sdis-ouest-lavaux.ch

Services industriels,

service de piquet

eau et électricité

021 721 31 11

(pendant les heures

de bureau)

021 721 33 11

(en dehors des heures

de bureau et jours fériés)

Unité d'accueil

pour les écoliers (UAPE)

L'Escale

Route de la Bordinette 12

021 791 20 40